

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/09/28-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 septembre 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le décret n°2016-181 du 23 février 2016 portant association d'établissements du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée,

Vu l'avis du comité technique en date du 19 septembre 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

Vu l'avis du conseil académique en date du 28 septembre 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

**OBJET : Schéma d'amélioration de la qualité de vie étudiante
et de promotion sociale**

Le conseil d'administration approuve le schéma d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale tel que détaillé dans le document annexé à la présente délibération.

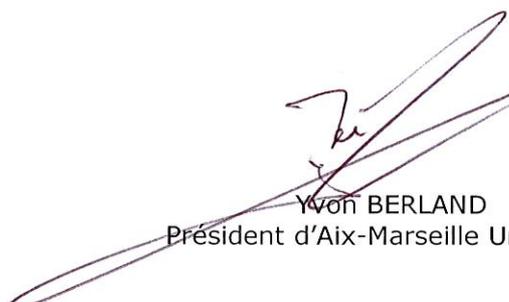
Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 28 septembre 2017


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



SCHEMA D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ETUDIANTE ET DE PROMOTION SOCIALE

Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM)
en collaboration avec le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

1. Contexte et diagnostic général.....	2
2. Conforter les actions mises en place en matière de logement étudiant et mieux anticiper les besoins.....	5
3. Faciliter la mobilité des étudiants entre les différents sites d'AMPM	6
4. Renforcer et professionnaliser l'encadrement sanitaire et social des étudiants.....	7
5. Décloisonner la vie associative, culturelle et sportive des étudiants	10
6. Pilotage et mise en œuvre du SAQVEPS.....	11
Annexe : liste des fiches-actions du SAQVEPS d'AMPM et du CROUS A-M-A	14

Les partenaires de l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée et le CROUS Aix-Marseille-Avignon s'engagent ensemble dans un projet partagé visant à améliorer la vie étudiante dans ses différentes dimensions : logement, transport, suivi sanitaire et social, vie associative, culturelle et sportive, Le présent document précise les axes de travail de cette collaboration sur un horizon de cinq années et décline les différentes actions associées.

1. Contexte et diagnostic général

Plusieurs évolutions majeures ont eu lieu sur le site au cours du précédent contrat : la création de l'Université d'Aix-Marseille (AMU) en janvier 2012, la sélection puis la pérennisation en avril 2016 de l'Initiative d'Excellence, A*Midex, portée par AMU et enfin la constitution de l'Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM) par décret du 23 février 2016. Cette association d'établissements en lien avec le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon représente aujourd'hui un site universitaire à fort rayonnement national et international dans lequel chaque partenaire œuvre à l'épanouissement des étudiants au travers de leurs études et de leurs conditions de vie. Le schéma d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale (SAQVEPS) présenté ici s'appuiera sur ces acquis.

- 1.1 Présentation de l'association AMPM et du CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

L'association AMPM a été créée en février 2016 conformément aux dispositions de la loi ESR de 2013. Elle réunit Aix-Marseille Université, dans sa position de chef de file, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, l'Ecole Centrale de Marseille et l'Université de Toulon qui a fait le choix d'y être associée.

Cette association s'inscrit dans une logique de projets, pouvant intéresser l'ensemble ou une partie des partenaires. Chacun de ces établissements garde donc l'entière maîtrise de son propre projet de développement. L'association a ainsi été fondée sur le principe de respect de l'autonomie et du libre choix de chacun des établissements partenaires.

L'association AMPM souhaite favoriser la réussite de ses étudiants et leur proposer les meilleures conditions de vie étudiante. Elle considère à cet égard qu'un partenariat aussi large et complet que possible avec le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon, établissement public administratif chargé d'accompagner les étudiants et d'améliorer leurs conditions de vie est de nature à apporter une contribution décisive à l'atteinte de ces objectifs.

Le CROUS Aix-Marseille-Avignon s'inscrit de son côté dans une logique de développement, maîtrisée économiquement, de son offre de services ; il souhaite accompagner avec la plus grande efficacité le développement de l'association et contribuer, dans le cadre de ses missions, à l'attractivité et au rayonnement de la vie étudiante du site AMPM en France et à l'étranger. Le CROUS de Nice-Toulon, territorialement compétent pour le département du Var, intervient sur des bases similaires aux côtés de l'université de Toulon.

- 1.2 Les grands chiffres de la vie étudiante

Le site AMPM comprend trois aires géographiques : le site métropolitain d'Aix-Marseille-Provence, celui d'Avignon et des Pays de Vaucluse, celui de Toulon et du Var. Sur la première sont implantés trois établissements AMU, IEP et l'ECM, alors que l'UAPV et l'UTLN occupent respectivement le second et le troisième espace.

L'association d'AMPM compte près de 100 000 étudiants répartis sur les nombreux sites d'implantation des différents partenaires. Compte tenu de cette multiplicité de sites et de la diversité des publics et des formations proposées, le paysage étudiant y apparaît comme assez complexe. Le tableau ci-dessous synthétise quelques grands chiffres relatifs à la population et à la vie étudiante au sein d'AMPM pour l'année universitaire 2016/17.

Partenaires	Campus	Nbre étud. inscrits	Nbre boursiers	Nbre ESH	Nbre étud. internationaux	Nbre associations
UAPV	H.Arendt	5313	2181	121	667	25
	J.H Fabre	2192	829	34	298	5
UTLN	La Garde	6076	2073	107	715	27
	Toulon	3022	1117	41	647	7
	Draguignan	446	161	13	15	1
IEP	Aix-centre	1684	479	7	188	26
ECM	Technopole Château Gombert	778	157	0	276	20
	Ets partenaires (étrangers et France)	250				
AMU	Aix (1)	36180	11478	967	5310	72
	Etoile (2)	5860	1696	155	1271	14
	Luminy (3)	4976	1808	160	719	17
	Marseille Centre (4)	13506	3810	298	1664	16
	Timone	19418	2446	210	1312	14
	Totaux	99701	28235	2113	13082	244

(1) sites distants rattachés au campus d'Aix : Arles, Dignes (IUT), Gap (IUT), La Ciotat, Lambesc

(2) site distant rattaché au campus Etoile : Salon de Provence

(3) site distant rattaché au campus Luminy : Gap (FSS)

(4) sites distants rattachés au campus Marseille : Aubagne, Avignon, Digne (ESPE)

Les contributions respectives des CROUS d'Aix-Marseille-Avignon et de Nice au logement, à la restauration et au soutien social des étudiants du site peuvent se résumer comme suit :

	nombre de boursiers 16/17	aides spécifiques		logements	restauration	
		dépenses 2016	nbr d'aides	étudiants logés	nbr restaurants	nbr cafétarias
Crous Aix-Marseille Avignon	32 327	1 882 978 €	3 380	10 807	13	23
Crous de Nice(Var)	4 728	367 405 €	366	884	2	3

- 1.3 Forces et faiblesses du site en matière de vie étudiante

Le site AMPM bénéficie d'une image très positive s'agissant de la vie étudiante en général. Les atouts du site sont nombreux qu'il s'agisse de la présence de nombreuses infrastructures dédiées ou du foisonnement des initiatives qui y sont développées. D'importantes disparités entre les différents sites existent néanmoins auxquelles il conviendrait de remédier. De manière synthétique, on peut appréhender les grandes forces et faiblesses du site de la manière suivante :

- Forces
 - Etroite et fructueuse collaboration entre les partenaires du site AMPM et le CROUS Aix-Marseille-Avignon en matière de soutien à la vie étudiante et à la vie de campus
 - Augmentation très sensible ces dernières années du nombre de logements étudiants créés ou réhabilités
 - Dynamisme de la vie étudiante culturelle, sportive et associative
 - Cadre naturel, culturel et scientifique particulièrement attractif
 - Transformation en cours de la vie de campus sur certains sites d'Aix et de Marseille grâce à l'« Opération campus », et sur Avignon grâce au projet « Ville Campus » co-porté avec le CROUS A-M-A.

- Faiblesses
 - Couverture hétérogène du logement étudiant sur le site et déséquilibre entre les territoires
 - Forte dispersion des sites d'enseignement et liaisons de transport entre certains sites insuffisamment développées
 - Déficit d'expertises partagées et diversité des pratiques entre établissements en matière sanitaire et sociale
 - Cloisonnement important en matière associative et culturelle
 - Recouvrement imparfait entre la zone géographique couverte par le CROUS Aix-Marseille-Avignon et le périmètre géographique du site AMPM (l'UTLN étant rattachée au CROUS de Nice-Toulon)

Ces éléments de positionnement permettent de porter un premier éclairage macroscopique sur les pistes de progrès à explorer dans le cadre du présent schéma. Il ressort notamment la nécessité d'échanger davantage entre les partenaires sur les questions de vie étudiante et de réduire autant que possible l'hétérogénéité dans les services rendus à l'étudiant entre les différents sites géographiques constituant le périmètre de l'association.

Conformément à ces premiers éléments de diagnostic et suite à plusieurs réunions de travail ayant permis d'affiner l'état des lieux sur la vie étudiante dans AMPM, les partenaires ont convenu d'axer leurs efforts dans les directions suivantes :

- conforter les actions mises en place en matière de logement étudiant et mieux anticiper les besoins ;
- faciliter la mobilité des usagers entre les différents sites d'AMPM ;
- renforcer et professionnaliser l'encadrement sanitaire et social des étudiants ;
- décloisonner la vie associative, culturelle et sportive des étudiants.

Ces axes de travail donneront lieu à la mise en place d'actions présentées dans les sections suivantes et décrites en détail en annexe du présent document.

2. Conforter les actions mises en place en matière de logement étudiant et mieux anticiper les besoins

Le site a montré un dynamisme particulièrement important en matière de construction de logements étudiants ces dernières années ; les réalisations dans ce domaine n'ont toutefois pas touché uniformément les différents sites. La plupart des logements existants ont par ailleurs été réhabilités.

- 2.1 Un fort accroissement du parc de logements ... mais un déficit d'hébergement qui persiste sur quelques sites

Le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon logeait 8 946 étudiants en 2010, il en loge 10 807 à la rentrée 2017, soit une progression de 21% en 7 ans. Les projets en cours doivent permettre d'atteindre le nombre de 11 200 étudiants logés en 2020, ce qui correspondra à une progression de 25% en une décennie, et représente d'ores et déjà une proportion de plus de 10% des étudiants logés dans le parc du CROUS. Les 3 villes universitaires de l'académie ont bénéficié de ces efforts, et plus particulièrement Aix-en-Provence, ville où les loyers dans le parc privé sont les plus onéreux et où l'opération Campus avait fixé l'objectif ambitieux de création de 2000 logements : 1090 places de logements supplémentaires y ont d'ores et déjà été créées, et le nombre à la fin de la décennie sera de 1386 avec l'opération de la Pauliane.

A Toulon, la situation est déséquilibrée entre le campus de la Garde, où le CROUS de Nice-Toulon est en capacité de loger 13 % des étudiants et Toulon centre où seuls 5% des étudiants sont logés. Une résidence de 106 logements y a été ouverte en 2015, les efforts doivent s'y poursuivre. Le projet du CROUS de Nice-Toulon de construire 150 logements sur le site de Dumont d'Urville s'inscrit dans cette perspective.

- 2.2 Une amélioration qualitative décisive et une accessibilité renforcée pour les étudiants en situation de handicap

La question de l'état du parc de logements était il y a encore moins de 10 ans un sujet de préoccupation réel, et l'état des logements non réhabilités posait problème pour l'accueil d'étudiants aussi bien nationaux qu'internationaux, les logements proposés étant alors très loin des standards internationaux. Grâce à un engagement fort de la région PACA, de l'Etat et des CROUS, la question de l'état des logements proposés est désormais résolue : la quasi-totalité des logements a été réhabilitée, et ceux qui ne le sont pas encore totalement (620 environ) font l'objet d'une planification de travaux qui permettra l'achèvement de la réhabilitation pour la rentrée 2020. Les CROUS sont donc désormais en mesure d'accompagner les établissements du site en proposant des logements de qualité sur l'ensemble du territoire.

Une partie du parc de logement des CROUS est accessible aux personnes à mobilité réduite (a minima 5 % des nouvelles constructions et des bâtiments réhabilités) et les services des établissements disposent de l'information afin d'orienter les étudiants concernés vers le service social compétent. Les logements dédiés restent néanmoins largement sous-utilisés par les étudiants en situation de handicap.

- 2.3 Les projets AMPM en matière de logement étudiant

Il s'agira de maintenir l'effort de construction et de réhabilitation dans les prochaines années et d'anticiper davantage les besoins sur les différents sites. L'accès au logement pour certaines populations d'étudiants sera par ailleurs facilité.

Plus spécifiquement, les actions suivantes seront déployées :

- poursuivre les actions engagées en matière de développement du parc de logements étudiants (cf. fiche-action L1) ;
- mettre en place un dispositif d'observation de la demande de logements étudiants, du calibrage des besoins, et de l'identification d'opportunités de création de logements supplémentaires (cf. fiche-action L2) ;
- informer l'étudiant sur les offres alternatives privées de logements étudiants proposée à des tarifs raisonnables là où le taux de couverture en logements étudiants offerts par le CROUS ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins (cf. fiche-action L3) ;
- faciliter l'accès au logement pour les sportifs et artistes de haut niveau (cf. fiche-action V7).

3. Faciliter la mobilité des étudiants entre les différents sites d'AMPM

En collaboration avec les pouvoirs publics et les régies de transport, les partenaires d'AMPM s'efforcent depuis plusieurs années d'améliorer l'accès et les conditions de transport vers certains sites d'enseignement. Ces efforts devront être poursuivis dans le cadre du prochain contrat.

- 3.1 Des sites d'enseignements très éclatés occasionnant de longs trajets étudiants

Le site AMPM étant géographiquement très éclaté, la problématique du transport étudiant se pose tout particulièrement. Une enquête académique très récente – basée sur 7680 répondants ¹ - concernant la vie étudiante a mené au constat que 30% des temps de trajet étudiant quotidiens sont supérieurs à 2 heures dans l'académie, ce chiffre variant très sensiblement selon la situation géographique, la formation suivie et le mode de logement de l'étudiant ; cette même enquête montre que la voiture est – en moyenne sur l'académie PACA ouest - le moyen de transport privilégié par les étudiants.

L'éclatement des sites et les problématiques de transport que celui-ci occasionne s'avèrent donc être un facteur très limitatif concernant la mise en œuvre de projets de formation et de vie étudiante communs aux différents partenaires du site.

- 3.2 Des liaisons de bus dédiées pour faciliter la mobilité étudiante et quelques autres initiatives

De nombreux aménagements ont d'ores et déjà été apportés visant à améliorer les transports des usagers et personnels tels que la mise en circulation de BHNS (Bus à haut niveau de service) pour accéder à certains sites congestionnés aux heures de pointe (Luminy) et/ou excentrés (Château-Gombert/Saint Jérôme). Les deux campus avignonnais devraient aussi bénéficier dans les deux prochaines années de liaisons BHNS. La ligne du bus « U » permet par ailleurs de faciliter les déplacements entre le campus du centre-ville de Toulon et le campus La Garde/La Valette en mode « express » avec une fréquence toutes les 10mn aux heures de pointe.

¹ Cette enquête de l'académie PACA ouest n'intègre pas les étudiants de l'UTLN.

Parallèlement à ces liaisons de bus dédiées, de nombreuses initiatives ont émergé sur le site visant à faciliter la mobilité. A titre d'illustration, on citera le « pack étudiant » mis en place par la cellule développement durable d'AMU en collaboration avec la SNCF et permettant de faire une économie allant jusqu'à près de 80 euros sur l'ensemble de l'offre : train, RTM, Aix-en-bus, Carreize, location de vélo et de voiture.

Il convient enfin de noter que la Région propose aux étudiants du site l'achat d'une carte Zou (15 euros) valable sur le réseau régional de transport (TER, LER, Chemins de fer de Provence) et permettant la gratuité de transport pour le trajet domicile – études ou domicile-stage et une réduction de 50% sur tous les autres trajets en région.

- 3.3 Les projets AMPM en matière de mobilité étudiante

Compte tenu des quelques éléments d'état des lieux rappelés plus haut, il conviendra d'échanger régulièrement avec les partenaires institutionnels afin, notamment, d'inciter à l'utilisation de transports en commun par les étudiants. Le co-voiturage au niveau du site sera également à l'étude. Dans cette perspective, les partenaires conduiront plus particulièrement les actions suivantes :

- améliorer l'information à l'étudiant en mettant en œuvre des dispositifs informationnels à l'échelle du site portant sur les diverses modalités de déplacement mises à disposition entre chaque site (cf. fiche-action M1) ;
- organiser des échanges réguliers sur la question des transports entre les établissements du site AMPM et les partenaires institutionnels locaux (communes, départements, région) ; renforcer l'utilisation des transports en commun et optimiser l'offre tarifaire en relation avec les partenaires institutionnels du site (cf. fiche-action M2) ;
- lancer une étude d'opportunité concernant la mise en place d'un site de co-voiturage à l'attention des usagers et personnels d'AMPM en tenant compte des premières expériences menées à AMU dans ce domaine et des initiatives développées à l'échelle nationale (cf. fiche-action M3) .

4. Renforcer et professionnaliser l'encadrement sanitaire et social des étudiants

Les initiatives des partenaires AMPM et du CROUS A-M-A dans le domaine de la santé et du soutien social des étudiants ont été nombreuses. Le prochain contrat sera l'occasion de capitaliser davantage ces expériences entre les différents établissements afin d'améliorer la qualité du service rendu à l'étudiant.

- 4.1 Des acquis précieux dans le domaine de l'accès aux soins et de la sensibilisation aux questions de santé

Le réseau RESAMU (réseau d'accès aux soins de santé pour les étudiants d'AMU) constitue un réseau de médecins généralistes de proximité pour les étudiants d'AMU, regroupant environ 50 praticiens sur les 8 principaux sites de l'université. Il assure aux étudiants l'accès aux soins, et les oriente dans le parcours de santé et le suivi éventuel. La prise en charge débute par la prévention assurée par le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), jusqu'aux soins par les médecins généralistes. Ce dispositif permet aux étudiants d'accéder librement aux coordonnées

des médecins du réseau pratiquant des tarifs de consultation de secteur 1. Il optimise l'accès aux soins primaires pour les étudiants en situation de précarité (financière, d'éducation en matière de santé et de bien-être, d'ouverture de droit, d'éloignement du médecin traitant, etc.).

Sur les campus d'Aix et de Marseille, les « rendez-vous santé bien-être » sont organisés depuis 2015 lors des rentrées universitaires par le Pôle Vie étudiante et le CROUS en lien avec les partenaires du secteur (CEGID 13, Planning familial 13, ANPAA, CPEF 13, ASPIES, APRIFEL, Mutuelles...) et ont pour objet de favoriser la diffusion des bonnes pratiques en matière de santé. Rendez-vous informatifs, ils se prolongent tout au long de l'année en liaison avec le SIUMPPS par des actions ciblées de dépistage (MST, auditif, visuel, buccodentaire...), des ateliers (gestion du stress, sophrologie...), et des conférences sur la santé et le handicap, la nutrition, les addictions...

- 4.2 Une aide sociale coordonnée entre les partenaires d'AMPM et les CROUS

Les partenaires de l'association disposent chacun d'un fonds d'aide sociale à destination des étudiants : part sociale du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ou les aides spécifiques gérées par les CROUS sous forme ponctuelle ou annuelle. Au sein de chaque établissement, une commission est mise en place afin d'étudier les demandes d'aide et d'attribuer les allocations. Dans l'académie d'Aix-Marseille, les dossiers sont systématiquement instruits par les agents du service social du CROUS.

L'existence, dans l'académie d'Aix-Marseille, d'un service social unique piloté par le CROUS apporte un regard expert sur la question des aides sociales aux étudiants, regard qui favorise une vision commune de la politique d'aide en la matière. Ce traitement permet d'apporter une réponse adaptée et rapide aux difficultés particulières des étudiants sous la forme d'une aide ponctuelle ou annuelle.

Sur le site de Toulon, l'organisation du soutien social de l'étudiant est centralisée par un service social regroupant au sein de l'UTLN deux assistantes sociales (1 UTLN et 1 CROUS Nice-Toulon) pour assister les 14000 étudiants varois.

Selon l'enquête académique mentionnée plus haut, 20% des étudiants du site considèrent que disposer d'un job rémunéré pendant l'année est une nécessité pour compléter le financement de leurs études. Les membres de l'association et le CROUS communiquent sur les dispositifs d'emploi et mettent en ligne, sur leurs sites, les offres de recrutement disponibles dans leurs établissements. Au-delà de « l'emploi étudiant » proposé au sein des établissements partenaires de l'association, et qui est encadré réglementairement, les CROUS ont développé depuis plusieurs années un outil en ligne « Jobaviz » proposant des « jobs » aux étudiants en mettant directement en relation les jeunes avec les employeurs.

- 4.3 Des publics particuliers d'étudiants au cœur des préoccupations d'AMPM

La coopération entre les partenaires AMPM et le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon est particulièrement forte concernant la gestion des étudiants boursiers. Née de la nécessité d'harmoniser les pratiques entre les 3 universités préexistantes à la création d'AMU, cette coopération se traduit, en-dehors des relations quotidiennes entre les services, par l'organisation chaque année de réunions permettant d'analyser l'impact de l'évolution de la réglementation sur les pratiques, dans un souci d'harmonisation et d'égalité de traitement des étudiants.

En matière de politique d'accueil des étudiants en situation de handicap, les membres de l'association proposent des organisations politiques et des dispositifs administratifs *ad hoc* pour répondre aux besoins de la population concernée : chargés de mission, bureau ou mission handicap ... Les

établissements sont également tous concernés par l'ADAP qui leur impose de rendre accessible l'ensemble de leur patrimoine classé Etablissement Recevant du Public.

Un nombre croissant d'étudiants internationaux en situation précaire vient solliciter les services sociaux quelques semaines seulement après leur arrivée sur le territoire. Ces derniers déplorent ne pas réussir à trouver du travail aussi facilement qu'escompté. Les fonds des aides spécifiques du CROUS et du FSDIE social des universités sont très largement sollicités, sans toutefois que les aides accordées ne constituent un réel financement d'études. Cette situation inquiétante pèse sur la réussite de ces étudiants et permet de corroborer, pour cette partie de la population étudiante en tout cas, le constat d'une réelle précarité étudiante.

- 4.4 Les projets AMPM en matière sanitaire et sociale

L'analyse de l'existant fait apparaître un nombre important d'actions et de dispositifs divers visant à assurer le suivi sanitaire et social des étudiants d'AMPM. L'ensemble gagnerait toutefois en efficacité grâce à une meilleure information transmise à l'étudiant et à une plus forte mutualisation des expertises entre les partenaires. Une attention renforcée devra également être apportée à la situation des étudiants internationaux. Les actions proposées dans le cadre du prochain contrat s'inscrivent dans ces objectifs :

- déployer à l'échelle de l'ensemble du site des événements d'information et de sensibilisation associant santé/sport et bien-être (cf. fiche-action S1) ;
- étendre le principe du dispositif RESAMU aux partenaires du site (cf. fiche-action S2) ;
- harmoniser les dispositifs d'information, d'identification et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ; aiguiller de manière plus satisfaisante les étudiants vers les relais de proximité susceptibles de leur proposer les services adaptés : logement, accompagnement... (cf. fiche-action S3) ;
- mieux appréhender les situations sociales et financières des étudiants internationaux en demande d'inscription sur un des sites AMPM (cf. fiche-action S4) ; il s'agira notamment :
 - de documenter davantage la question des difficultés de financement d'études que peuvent connaître, dès leur arrivée sur le territoire, certains étudiants, en réalisant une étude approfondie sur le sujet,
 - de travailler à l'amélioration de l'information amont des étudiants avant leur arrivée en France,
 - de travailler à la mise en place de solutions pour réduire le phénomène de précarité de certains étudiants internationaux.
- poursuivre et amplifier les actions engagées en matière d'accueil des étudiants internationaux (cf. fiche-action S5) ;
- renforcer l'information à l'étudiant en matière d'offres d'emplois compatibles avec les études (emplois étudiants au sens du décret n° 2017-963 du 10 mai 2017, jobs étudiants...) (cf. fiche-action S6).

De manière générale, on veillera, grâce à des réunions organisées régulièrement, à améliorer la concertation et à harmoniser les pratiques entre établissements.

5. Décloisonner la vie associative, culturelle et sportive des étudiants

Implantés pour la plupart d'entre eux dans des agglomérations bien dotées en infrastructures associatives, culturelles et sportives, les campus et résidences universitaires du site AMPM proposent de nombreux espaces propices au développement de la vie étudiante.

- 5.1 Un tissu associatif très dense et dynamique

Irriguée par plus de **240** associations étudiantes, la vie associative sur les sites d'AMPM est particulièrement dynamique. De très nombreuses manifestations associatives sont programmées tout au long de l'année universitaire sur des thématiques variées (citoyenneté, culture, sport, solidarité, santé...).

Des temps forts et emblématiques permettent de mettre en lumière toutes les initiatives étudiantes et/ou associatives lors de journées/périodes dédiées comme le « Printemps des associations » d'AMU ou le « Printemps de l'Université » à l'université de Toulon ; à l'UAPV, le « Gala de l'orchidée » accueille chaque année au mois de mai 2 000 membres de la communauté universitaire.

Les aides apportées au soutien des projets étudiants le sont dans le cadre de commissions mises en place par les établissements porteurs. Au sein des commissions siègent des représentants des établissements partenaires : personnels et étudiants. Cette représentation croisée permet d'éclairer l'étude des dossiers par l'apport d'éléments extérieurs à chaque établissement.

- 5.2 La culture pour tous

Les membres de l'association et le CROUS A-M-A disposent d'un panel de structures culturelles (théâtre, salle de spectacle...) dédiées aux étudiants. Différents dispositifs de financement des projets culturels ou d'initiatives étudiantes sont portés par les établissements : « Culture Actions » pour les **CROUS** et la part initiative du FSDIE pour les établissements d'enseignement. De plus, des manifestations culturelles sont régulièrement organisées et/ou mises en place par les établissements.

Trois établissements du site proposent aux étudiants un accès facilité à la culture grâce à la mise en place de tarifications privilégiées avec de nombreux partenaires culturels : le « Patch Culture » (UAPV), « Sortie Culture à 1 euro » (UTLN) et « Carte Culture » (AMU).

Les partenaires universitaires du site ont mis en place un accompagnement des « artistes de haut niveau » dont le statut n'est toutefois pas défini de manière homogène.

- 5.3 Le sport comme vecteur de réussite et d'intégration

Pour l'ensemble des partenaires AMPM, la pratique du sport pendant les études est considérée comme un facteur déterminant de socialisation et de réussite de l'étudiant. Des moyens importants sont donc mis en œuvre pour faciliter l'accès à la pratique sportive sur l'ensemble des sites. Des formules tarifaires attractives sont offertes (cf. Pack sport d'AMU) à l'étudiant et des bonifications « sport » sont pratiquées dans la plupart des composantes. De nombreux événements et initiatives sont par ailleurs organisés en synergie avec les associations sportives, les services universitaires des activités physiques et sportives, les composantes et les associations étudiantes. Une attention particulière est enfin portée aux étudiants en situation de handicap en leur proposant des créneaux de sport adaptés et/ou des événements d'intégration dédiés.

Le site AMPM compte un nombre important de sportifs de haut-niveau dont les parcours d'études sont pour la plupart d'entre eux aménagés.

- 5.4 Les projets AMPM en matière associative, culturelle et sportive

Active et entreprenante, la vie étudiante au sein d'AMPM n'en reste pas moins cloisonnée géographiquement, notamment dans ses dimensions associative et culturelle. Les efforts porteront plus particulièrement sur la mutualisation de l'information entre partenaires AMPM et sa diffusion à l'étudiant, la valorisation commune des projets étudiants, l'accompagnement harmonisé des sportifs et artistes de haut niveau et l'organisation d'évènements communs.

- recenser/afficher et mettre à jour l'ensemble des associations étudiantes du site AMPM (cf. fiche-action V1) ;
- harmoniser les dossiers de demande de soutien aux initiatives étudiantes entre les différents partenaires du site d'une part (les dossiers FSDIE) et le CROUS A-M-A d'autre part (les dossiers « Culture-Actions ») (cf. fiche-action V2) ;
- attribuer des « prix » pour les meilleurs projets étudiants (FSDIE projets et « Culture-actions ») culturels, sportifs et humanitaires du site ; prévoir à cet égard la mise en place d'une commission ad hoc inter-établissement (cf. fiche-action V3) ;
- produire un calendrier annuel des évènements culturels communs aux différents sites de l'association AMPM et au CROUS A-M-A (cf. fiche-action V4) ;
- rendre itinérantes certaines expositions entre les divers sites d'AMPM et des CROUS (cf. fiche-action V5) ;
- harmoniser le statut d'artiste de haut-niveau entre les différents partenaires du site (cf. fiche-action V6) ;
- faciliter les parcours d'études et l'accompagnement des sportifs et des artistes de haut-niveau (cf. fiche-action V7) ;
- organiser un évènement sportif ouvert à l'ensemble des étudiants du site (cf. fiche-action V8) ;
- pérenniser le jeu d'entreprises « Business Game by night » mis en place durant l'année 2016 (cf. fiche-action V9).

En complément de ces différents projets, AMPM et le CROUS A-M-A encourageront les projets étudiants transverses aux différents sites d'AMPM et veilleront à promouvoir l'engagement étudiant sous toutes ses formes (personnes âgées, ESH, accompagnement travail scolaire, solidarité, évènements de charité...).

6. Pilotage et mise en œuvre du SAQVEPS

Les actions développées dans le cadre du SAQVEPS feront l'objet d'un suivi régulier conduit par un comité de suivi ; leur mise en œuvre sera assurée par les structures opérationnelles de vie étudiante présentes au sein de chaque établissement partenaire.

- 6.1 Pilotage global

Un comité de suivi du SAQVEPS d'AMPM sera mis en place. Celui-ci regroupera les responsables politiques en lien avec les missions vie étudiante des différents partenaires (vice-présidents CFVU, directeurs-adjoints à la formation, vice-présidents délégués à la vie étudiante, vice-présidents étudiants et chargés de mission) et du CROUS Aix-Marseille-Avignon. Le comité de suivi rendra régulièrement compte de l'avancement des différentes actions au comité de pilotage AMPM. Pour chaque action à mettre en œuvre, un responsable d'action sera désigné. Par ailleurs, l'OVE d'AMU pourra venir en soutien du pilotage du SAQVEPS en réalisant des enquêtes auprès des étudiants dans le cadre de certaines actions proposées.

- 6.2 Mise en œuvre du SAQVEPS

Afin de mettre en œuvre les actions proposées dans le cadre de ce schéma d'amélioration de la vie étudiante, les partenaires s'appuieront sur des structures opérationnelles dont l'organisation varie selon les établissements :

Le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon dispose de trois services et d'une antenne dédiés à la vie étudiante : la direction de la vie étudiante (gestion des aides directes [bourses], attribution de logements, logement dans le parc privé, emplois étudiants, international), le service social (accompagnement social et handicap), et le service culturel (culture et animation des campus à Aix et Marseille). L'antenne d'Avignon pilote directement, pour le CROUS, le dispositif Ville Campus en lien direct avec l'UAPV.

Aix Marseille Université dispose d'un Pôle Vie étudiante rattaché à la Direction de la Vie Etudiante réunissant l'administration de la vie étudiante, la culture et le handicap. Le personnel vie étudiante-mission handicap (à destination des étudiants) est réparti entre différentes antennes de campus (les BVE -MH).

L'Université de Toulon a dédié quatre services à la vie étudiante (Sport, Santé, Social et SVE). L'équipe du Service Vie Étudiante (SVE) développe et dynamise la vie étudiante en apportant un appui administratif aux associations et élus étudiants, aux missions Culture et Handicap.

L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a mis en place depuis 2016 un Bureau de la Vie de Campus, rattachée à la Maison de la Culture. Cette structure se présente comme un lieu d'échanges et de réalisation de projets communs destinés à améliorer la vie sur les campus. Le dispositif Ville Campus, porté conjointement par l'Université d'Avignon et le CROUS Aix-Marseille-Avignon, permet en outre d'amplifier les actions et services proposés aux étudiants en développant trois axes essentiels à l'épanouissement des étudiants et à l'essor de la vie de campus : l'information (Campus Info), le bien-être et la santé (Campus Bien-être) et l'écocitoyenneté (Eco Campus).

L'IEP a constitué un pôle vie étudiante afin de répondre au mieux aux étudiants sur des problématiques d'allègement des droits d'inscription, de demande de bourses, mais aussi d'informations relatives à la vie sociale de chacun. Cette entité est par ailleurs la référence pour les associations en matière de création, suivi administratif et demande de subventions. Enfin, ce pôle est destiné à accueillir la cellule handicap de l'IEP.

L'ECM dispose d'un Bureau des élèves et d'une Association des élèves. Le premier est en charge de temps forts dans la vie de l'établissement et la seconde a pour mission de fédérer, former mais aussi de représenter les associations au sein de l'école, ou à l'extérieur notamment face aux entreprises et aux collectivités territoriales. Cinq pôles (business, citoyenneté, innovation, culture, sport) regroupent les 16 associations d'élèves de l'ECM.

Les services communs au sein et entre établissements – les services universitaires des activités physiques et sportives d'Aix-Marseille (SUAPS) et le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) - contribuent par ailleurs fortement à la mise œuvre des politiques sur l'ensemble du périmètre AMPM.

Annexe : liste des fiches-actions du SAQVEPS d'AMPM et du CROUS A-M-A

	Page
<p>Conforter les actions mises en place en matière de logement étudiant et mieux anticiper les besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-action L1 : poursuivre les actions engagées en matière de développement du parc de logements étudiants ; - Fiche-action L2 : mettre en place un dispositif d'observation de la demande de logements étudiants, du calibrage des besoins, et de l'identification d'opportunités de création de logements supplémentaires ; - Fiche-action L3 : Informer sur l'offre alternative privée de logements étudiants proposée à des tarifs raisonnables là où le taux de couverture en logements étudiants offerts par le CROUS ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins 	<p>16</p> <p>17</p> <p>18</p>
<p>Faciliter la mobilité des étudiants entre les différents sites d'AMPM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-action M1 : améliorer l'information à l'étudiant en mettant en œuvre des dispositifs informationnels à l'échelle du site portant sur les diverses modalités de déplacement mises à disposition entre chaque site ; - Fiche-action M2 : organiser des échanges réguliers sur la question des transports entre les établissements du site AMPM et les partenaires institutionnels (communes, départements, région) ; renforcer l'utilisation des transports en commun et optimiser l'offre tarifaire en relation avec les partenaires institutionnels du site ; - Fiche-action M3 : lancer une étude d'opportunité concernant la mise en place d'un site de co-voiturage à l'attention des usagers et personnels d'AMPM en tenant compte des premières expériences menées à AMU dans ce domaine et des initiatives développées à l'échelle nationale. 	<p>19</p> <p>20</p> <p>21</p>
<p>Renforcer et professionnaliser l'encadrement sanitaire et social des étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-action S1 : déployer à l'échelle de l'ensemble du site des évènements d'information et de sensibilisation associant santé/sport et bien-être ; - Fiche-action S2 : étendre le principe du dispositif RESAMU aux partenaires du site ; - Fiche-action S3 : harmoniser les dispositifs d'information, d'identification et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ; aiguiller de manière plus satisfaisante les étudiants vers les relais de proximité susceptibles de leur proposer les services adaptés : logement, accompagnement... - Fiche-action S4 : mieux appréhender les situations sociales et financières des étudiants internationaux en demande d'inscription sur un des sites AMPM ; - Fiche-action S5 : poursuivre et amplifier les actions engagées en matière d'accueil des étudiants internationaux ; - Fiche-action S6 : renforcer l'information à l'étudiant en matière d'offres d'emplois compatibles avec les études (emplois étudiants au sens du décret n° 2017-963 du 10 mai 2017, jobs étudiants...). 	<p>22</p> <p>23</p> <p>24</p> <p>25</p> <p>27</p> <p>28</p>

Décloisonner la vie associative, culturelle et sportive des étudiants	
- Fiche-action V1 : recenser/afficher et mettre à jour l'ensemble des associations étudiantes du site AMPM ;	29
- Fiche-action V2 : harmoniser les dossiers de demande de soutien aux initiatives étudiantes entre les différentes partenaires du site d'une part (les dossiers FSDIE) et le CROUS A-M-A d'autre part (les dossiers « Culture-Actions ») ;	30
- Fiche-action V3 : attribuer des « prix » pour les meilleurs projets étudiants (FSDIE projets et « Culture-actions ») culturels, sportifs et humanitaires du site ; prévoir à cet égard la mise en place d'une commission <i>ad hoc</i> inter-établissement ;	31
- Fiche-action V4 : produire un calendrier annuel des événements culturels communs aux différents sites de l'association AMPM et au CROUS A-M-A ;	32
- Fiche-action V5 : rendre itinérantes certaines expositions entre les divers sites d'AMPM ;	33
- Fiche-action V6 : harmoniser le statut d'artiste de haut-niveau entre les différents partenaires du site ;	34
- Fiche-action V7 : faciliter les parcours d'études et l'accompagnement des sportifs et des artistes de haut-niveau ;	35
- Fiche-action V8 : organiser un événement sportif ouvert à l'ensemble des étudiants du site ;	36
- Fiche-action V9 : pérenniser le jeu d'entreprises « Business Game by night » mis en place durant l'année 2016.	37

Fiche-action L1

Nom du projet	Poursuivre les actions engagées en matière de développement de logement social étudiant
Contexte	Le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon a mené une action énergique au cours de la décennie en cours afin d'augmenter de manière significative l'offre de logements étudiants dans les trois villes universitaires de l'académie. Toutefois, la pression reste encore forte en période de rentrée en particulier, même si elle est plus ciblée selon les secteurs. L'action menée précédemment s'inscrivait dans le cadre du plan 40 000 logements, celle en cours et à venir dans le cadre du plan 60 000.
Objectifs	<p>1) Poursuivre et achever les projets planifiés, qui doivent permettre la construction de 531 nouvelles places Deux projets sont entrés en phase opérationnelle, le 3° est en programmation : Avignon : Alauzen/Pasteur à Avignon (81 logements et 85 places) : fin 2018 Aix-en Provence : la Pauliane (296 studios) : 2020 Marseille : Luminy (150 places) : 2021</p> <p>2) Mener des actions concertées avec les collectivités pour identifier de nouvelles opportunités foncières et poursuivre les constructions sur les zones en tension La poursuite du développement de logement social étudiant dans les zones en tension passe par la mise à disposition de foncier gratuit ou très bon marché afin de permettre le lancement de nouveaux projets : l'Etat dispose d'une réserve foncière sur le campus Jean-Henry Fabre à Avignon qui pourra permettre la construction d'une deuxième tranche de logements sur ce campus si le besoin en est avéré. En revanche, aucun foncier n'est disponible sur Marseille-centre où le développement universitaire rend indispensable la construction de logements bon marché, alors que les résidences privées à coût très élevé sont nombreuses dans le secteur. De même, à Aix-en-Provence, les fortes tensions sur le marché immobilier privé rendent la poursuite des efforts nécessaires. Seule une action concertée des EPSCP avec le CROUS permettra, dans le cadre du CPER ou d'autres dispositifs de mobilisation des pouvoirs publics, de bénéficier-d'opportunités nouvelles.</p>
Bénéfices attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse accrue à la demande étudiante, possibilité de peser sur les prix dans le secteur privé par un rapport demande/offre moins favorable aux propriétaires. - Réduction (indirecte) du taux d'échec par la diminution du besoin au recours au travail salarié. Possibilité également de peser sur les collectivités locales afin de réserver dans leur politique d'aménagement urbain des fonciers peu coûteux permettant la création de nouveaux logements sociaux pour les étudiants.
Indicateurs	Logements sociaux neufs effectivement livrés à chaque rentrée. Foncier mis à disposition pour le développement de nouveaux programmes
Calendrier	Durée du contrat de site
Porteur	Crous

Fiche-action L2

Nom du projet	Mettre en place un dispositif d'observation de la demande de logements étudiants, du calibrage des besoins, et de l'identification d'opportunités de création de logements supplémentaires.
Contexte	La période rentrée universitaire est chaque année l'occasion de déplorer à juste titre l'insuffisance de logements en général sur le territoire. Six mois plus tard, bien avant la fin de l'année universitaire, tous les bailleurs disposent de logements vacants. La réalité de la demande et du besoin est donc évolutive dans le temps.
Objectifs	Le CROUS dispose d'une vision précise de la demande de logements étudiants dans son propre parc, qu'il peut analyser par site (ville, campus) sur la base de la demande formulée et traitée à la fin juin précédant la rentrée. Ces données ne suffisent pas à analyser la réalité de la demande sociale, et une évaluation de la demande non satisfaite à la fin du mois d'août compléterait utilement cette approche. L'objectif serait de mettre en place un dispositif d'observation élargi, en y associant les agences d'urbanisme, services de l'Etat en charge de la politique du logement (DDT) et autres bailleurs sociaux gérant directement du logement.
Bénéfices attendus et livrables	Disposer d'une analyse plus fine et pertinente des besoins, mieux cibler les zones en réelle tension et où la poursuite du développement de logements sociaux est indispensable, afin de répondre au mieux aux besoins du public étudiant dans le cadre d'une politique de développement urbain maîtrisée et partagée par tous les acteurs (établissements, CROUS, Etat, collectivités). Cette analyse pourra servir dans le cadre de la préparation de l'éventuel futur CPER.
Indicateurs	Taux de demandes satisfaites par campus à la fin juin, de pression à la fin août dans le parc CROUS ; données identiques chez les bailleurs sociaux gestionnaires de logements étudiants.
Calendrier	Sur la base des données de la rentrée 2018, mise en place de données consolidées dans les mois suivants et du dispositif d'analyse avec les partenaires à compter de la fin 2018
Porteur	CROUS en liaison avec les agences d'urbanisme. Autres acteurs : services de l'Etat (DDT), établissements

Fiche-action L3

Nom du projet	Informé sur l'offre alternative de logements étudiants proposés à des tarifs raisonnables là où le taux de couverture en logements étudiants offerts par le CROUS ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins
Contexte	Le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon propose aux étudiants une offre très large de logement social en résidence universitaire à un prix accessible car subventionné dans les principales villes du site AMPM. Le parc de logement social a beaucoup augmenté au cours de ces dernières années, toutefois cette offre ne couvre pas l'ensemble des besoins, notamment dans les villes où il n'existe pas de résidence CROUS, ou dans les sites où la pression est forte, surtout en période de rentrée.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner davantage les étudiants dans leur recherche de logement - Proposer plusieurs alternatives de logement aux étudiants qui n'ont pas la possibilité ou le souhait d'accéder à une résidence du CROUS - Mieux communiquer sur l'offre alternative existante adaptée aux étudiants (Lokaviz, Studapart, etc.) - Mieux communiquer sur les aides au logement (CAF, aides pour la caution, etc.)
Bénéfices attendus et livrables	Réponse accrue à la demande étudiante. Simplification et sécurisation de la recherche de logement pour l'étudiant.
Indicateurs	Nombre de dispositifs. Nombre d'offres. Nombre de demandes. Questionnaire de satisfaction auprès des étudiants à propos des alternatives conseillées (plateformes spécialisées de recherche de logement étudiants par exemple).
Calendrier	Durée du contrat de site
Porteur	Les partenaires d'AMPM

Fiche-action M1

Nom de l'action	Améliorer l'information à l'étudiant en mettant en œuvre des dispositifs informationnels à l'échelle du site portant sur les diverses modalités de déplacement mises à disposition entre chaque site
Contexte	Le périmètre AMPM regroupe un grand nombre de sites d'enseignement plus ou moins accessibles en transport en commun, plus ou moins distants des grands centres urbains et des résidences universitaires du CROUS. Les déplacements vers ces sites peuvent occasionner des frais et des temps de transport importants pour les étudiants comme en témoigne la récente étude académique sur les conditions de vie étudiante. A cause de contraintes liées aux capacités d'accueil et/ou aux infrastructures pédagogiques, de nombreux étudiants sont de surcroît amenés à se déplacer entre plusieurs sites d'enseignement à l'intérieur d'une même journée. Dans ce contexte, il apparaît que l'information sur les modalités de transport vers les sites d'AMPM (et entre sites) et sur les tarifs en vigueur est à la fois hétérogène et dispersée. En début de semestre, l'étudiant est conduit à devoir se renseigner auprès de multiples guichets pour organiser ses transports.
Objectifs	Réaliser des supports d'information adaptés qui renseignent l'étudiant sur les modalités d'accès aux différents sites d'AMPM et sur les tarifs pratiqués. L'information s'enrichira progressivement grâce aux actions menées en collaboration avec nos partenaires institutionnels.
Bénéfices attendus et livrables	Permettre aux étudiants d'AMPM de se déplacer à moindre coût et d'accéder dans un temps raisonnable aux différents sites d'AMPM.
Indicateurs	Nombre et variété des supports proposés Evaluation de la satisfaction des étudiants concernant ces supports
Calendrier	A partir de l'année 2018
Porteur	En concertation avec l'ensemble des partenaires d'AMPM et le CROUS A-M-A. Les directions/services communication des différents établissements seront associés à cette action.

Fiche-action M2

Nom de l'action	Organiser des échanges réguliers sur la question des transports entre les établissements du site AMPM et les partenaires institutionnels locaux (communes, départements, région) ; renforcer l'utilisation des transports en commun et optimiser l'offre tarifaire en relation avec les partenaires institutionnels du site.
Contexte	<p>L'évolution de la carte des formations et de son déploiement sur les sites AMPM impacte chaque année la mobilité des étudiants entre les différents sites. Certains trajets peuvent s'avérer longs et/ou coûteux et/ou très congestionnés aux heures de pointe. Les difficultés ne sont parfois que passagères mais peuvent également être durables.</p> <p>De nombreuses et notables améliorations ont déjà été apportées aux réseaux de transport avec notamment la mise en place de ligne de bus dédiées permettant (ou qui permettront à très court terme) d'accéder facilement à certains sites d'AMPM. Ces améliorations ont pu être réalisées grâce à une concertation étroite entre les acteurs universitaires, les pouvoirs publics et les régies de transport. S'agissant des tarifs de transport en commun, plusieurs réunions ont par exemple été organisées entre la cellule du développement durable d'AMU et la direction de la SNCF pour la mise en place d'un « pack étudiant » (train, RTM, Aix-en-bus, Carreize, location de vélo et de voiture) permettant aux étudiants de faire une économie allant jusqu'à près de 80 euros sur l'ensemble de l'offre. Des initiatives similaires ont été entreprises par d'autres partenaires AMPM.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des échanges réguliers entre les partenaires AMPM et le CROUS d'A-M-A d'une part et les partenaires institutionnels ainsi que les régies de transport en commun d'autre part afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur les difficultés de transport passagères ou durables des étudiants et rechercher des solutions. - Rechercher les tarifs les plus avantageux pour les étudiants d'AMPM. - Faire en sorte de permettre aux étudiants de substituer progressivement dans leurs habitudes de mobilité, les transports en commun aux moyens de transports individuels motorisés.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Assurer pour l'étudiant une plus grande facilité de mobilité pour accéder aux sites d'AMPM à des tarifs modérés.</p> <p>Favoriser leur déplacement en transport en commun</p>
Indicateurs	<p>Nombre de réunions organisées</p> <p>Nombre de nouveaux dispositifs mis en place</p>
Calendrier	A partir de l'année 2018
Porteur	En concertation avec l'ensemble des partenaires d'AMPM et le CROUS A-M-A

Fiche-action M3

Nom du projet	Etude d'opportunité concernant la mise en place d'un site de co-voiturage à l'attention des usagers et personnels d'AMPM
Contexte	<p>L'évolution de la législation en matière de développement durable (Grenelle de l'environnement, loi de la transition énergétique pour une croissance verte...) ainsi que les schémas nationaux et internationaux (SNTEDD, SEDD, ODD..) incitent les institutions à s'inscrire dans une démarche durable.</p> <p>La nécessité d'agir sur tous les leviers permettant de diminuer les émissions de CO₂ apparaît clairement sur le territoire régional. A ceci s'ajoute les forts embouteillages observés à Marseille et au-delà.</p> <p>Une étude récente de l'Université de Marseille a démontré que 74 % des émissions de gaz à effet de serre sont dues au déplacement.</p> <p>Aix-Marseille Université, forte de son expérience passée dans le domaine du co-voiturage, souhaite s'associer aux autres établissements AMPM et au CROUS d'Aix-Marseille-Avignon afin de réfléchir à un outil adapté au public (usagers et personnels) et aux contraintes liées aux sites divers de la formation (formation multi-sites)...</p> <p>Ce démarche s'appuiera également sur les expériences nationales sur le co-voiturage actuellement en cours par plusieurs plate-forme de co-voiturage.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les auto-solistes - Modifier les habitudes de mobilité des individus dans le cadre de la transition énergétique
Bénéfices attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les gaz à effet de serre - Favoriser la convivialité - Développer le sentiment d'appartenance à l'établissement
Indicateurs	<p>Nombre de km parcourus en covoiturage</p> <p>CO₂ économisé</p> <p>Nombre de voitures et de passagers inscrits sur le site</p>
Calendrier	Mise en œuvre à partir de 2018
Porteur	Aix-Marseille Université en collaboration avec les autres partenaires AMPM et le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

Fiche-action S1

Nom du projet	Déployer à l'échelle de l'ensemble du site des évènements d'information et de sensibilisation associant santé/sport et bien-être
Contexte	Le constat de l'existence et de la présence dans les établissements d'usagers en prise avec des difficultés sociales et de santé croissantes est partagé par tous. Chacun œuvre selon ses propres dispositifs et missions. L'amélioration des conditions de vie des étudiants passe d'abord par une sensibilisation aux conduites à risque en matière d'addiction, de santé, d'alimentation et d'information. Les partenaires du site souhaitent ensemble améliorer les dispositifs de sensibilisation et organiser un événement commun en liaison avec le CROUS et le SIUMPPS.
Objectifs	Améliorer l'information et la communication auprès des étudiants. Recenser et connaître les pratiques de chacun des membres du site. Organiser un évènement commun à l'échelle du site AMPM.
Bénéfices attendus et livrables	Sensibiliser les étudiants en matière de prévention. Communiquer sur l'association AMPM et sur les établissements partenaires. Développer chez l'étudiant un sentiment d'appartenance à l'association AMPM. Livrable : diffusion sur les sites web dédiés.
Indicateurs	Recensement du nombre de partenaires extérieurs participant à l'évènement. Recensement du nombre de participants étudiants prenant part à l'évènement. Questionnaire de satisfaction auprès des participants
Calendrier	Démarrage durant l'année 2018
Porteur	Concertation avec tous les partenaires AMPM et le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

Fiche-action S2

Nom du projet	Etendre le principe du dispositif RESAMU aux partenaires du site
Contexte	<p>La prévention en matière de soins de santé est une préoccupation forte des établissements du site AMPM.</p> <p>RESAMU constitue un réseau de médecins généralistes de proximité pour les étudiants d'Aix Marseille Université regroupant environ 50 praticiens sur les 8 principaux sites de l'université: Aix-en-Provence, Marseille, Arles, Aubagne, Digne-les-Bains, Gap, La Ciotat et Salon-de-Provence. Il assure aux étudiants l'accès aux soins auprès de médecins pratiquant des tarifs de secteur 1 et le tiers payant.</p> <p>Le dispositif RESAMU est aujourd'hui porté par le SIUMPPS, qui assure par ailleurs la médecine de prévention des étudiants d'Avignon, de l'ECM et de l'IEP.</p> <p>La mise en place de ce dispositif a nécessité de recueillir en amont l'aval des conseils.</p> <p>Les établissements du site AMPM souhaitent s'inspirer du dispositif mis en place par AMU et l'étendre à leurs étudiants.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer à tous les étudiants, et surtout aux plus fragiles, l'accès aux soins de santé. - Orienter les étudiants dans le parcours de santé et le suivi éventuel.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Permettre aux étudiants d'accéder librement aux coordonnées d'un réseau de médecins généralistes pratiquant des tarifs de consultation de secteur 1,</p> <p>Optimiser l'accès aux soins primaires pour les étudiants, particulièrement ceux en situation de précarité.</p> <p>Compléter les dispositifs en matière de santé et de bien-être étudiants proposés par les établissements du site.</p>
Indicateurs	<p>Nombre de médecins engagés dans le réseau</p> <p>Nombre d'étudiants ayant accédé aux soins</p>
Calendrier	A partir de l'année 2018
Porteur	Coordination assurée par Aix-Marseille Université

Fiche-action S3

Nom du projet	Harmoniser les dispositifs d'information, d'identification et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap
Contexte	<p>La loi ESR du 22 juillet 2013 rend obligatoire l'établissement d'un Schéma Directeur en matière de politique du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche.</p> <p>Le nombre d'étudiants déclarés en situation de handicap accédant à l'enseignement supérieur a très fortement augmenté ces dernières années ; à titre d'illustration, celui-ci a doublé en 5 ans au sein d'Aix-Marseille Université.</p> <p>Face à ce contexte, chaque établissement s'est adapté et met en œuvre ses propres dispositifs d'information, d'identification et d'accompagnement qu'il convient désormais de partager et d'harmoniser à l'échelle du site.</p>
Objectifs	Améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants en situation de handicap.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Renforcer la coopération entre les établissements afin d'identifier les dispositifs les plus pertinents.</p> <p>Améliorer l'accompagnement mis en place dans les établissements du site.</p> <p>Favoriser l'accès à un logement adapté des étudiants en situation de handicap.</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'étudiants en situations de handicap accompagnés.</p> <p>Nombre d'étudiants en situation de handicap logés.</p> <p>Questionnaire de satisfaction des étudiants en situation de handicap accompagnés.</p>
Calendrier	A partir de l'année 2018
Porteur	En concertation avec les partenaires d'AMPM et le CROUS Aix-Marseille-Avignon

Fiche-action S4

<p>Nom du projet</p>	<p>Mieux appréhender les situations sociales et financières des étudiants internationaux en demande d'inscription sur un des sites AMPM</p>
<p>Contexte</p>	<p>Le public des étudiants internationaux est pluriel, dans toutes ses dimensions, y compris sociales : hormis le désir d'étudier en France, rien de commun entre le doctorant bénéficiant d'une bourse de thèse, le boursier du gouvernement français, plus généralement tous les étudiants disposant d'un financement d'études stable et suffisant, et des étudiants en situation de grande précarité du fait de l'absence d'un réel financement d'études. La réglementation relative au séjour d'étudiants étrangers exige qu'ils disposent d'un financement mensuel régulier de 615 € : ces données sont difficiles à contrôler effectivement et, mises en œuvre de façon drastique, entraîneraient une forte diminution du nombre d'étudiants internationaux. Cependant, les ambitions des établissements ne visent pas à accueillir un grand nombre d'étudiants en situation de précarité avérée, et le CROUS n'a ni la mission ni les moyens d'assurer le financement des études d'étudiants qui ne relèvent pas du dispositif des bourses sur critères sociaux pour les étudiants nationaux.</p> <p>La question touche peu les établissements de l'association qui recrutent sur la base d'une sélection, elles sont en revanche prégnantes pour les universités.</p> <p>Le sujet dépasse largement les missions et prérogatives des EPSCP et des CROUS, elle ne peut pas pour autant être ignorée ; il convient toutefois de se doter d'objectifs atteignables.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>1) Mieux documenter le sujet en disposant de données chiffrées historicisées et identifiant mieux les origines des étudiants en difficultés</p> <p>Le phénomène décrit ci-dessus n'a pas été sérieusement documenté à ce jour et n'a en tout cas pas donné lieu à la production de données communiquées par le CROUS aux établissements. Les étudiants qui s'adressent au service social pour une aide à leur financement d'études huit semaines ou moins après leur arrivée sur le territoire relèvent manifestement de situations que l'on peut qualifier de précaires. Les assistantes sociales les connaissent puisqu'ils s'adressent à elles. Dans le strict respect de la confidentialité du travail des assistantes sociales et de l'anonymat des étudiants, il est possible de dresser un bilan chiffré des situations rencontrées en identifiant les aires géographiques d'origine, les cursus concernés et niveaux d'études.</p> <p>2) Améliorer l'information des étudiants en amont de leur venue</p> <p>L'information des étudiants en amont doit être améliorée, afin que l'étudiant soit parfaitement informé des réalités économiques et financières qui l'attendent. Des informations pratiques précises peuvent être transmises par voie dématérialisée lorsque l'étudiant candidat est encore à l'étranger.</p> <p>3) Travailler à la mise en place de solutions pour réduire le phénomène de précarité de certains étudiants internationaux</p> <p>Réduire le phénomène de précarité de ces étudiants peut s'entendre de deux manières : cela peut se faire en amont de l'arrivée au moment du choix des dossiers des étudiants admis à venir étudier sur place, ou, lorsqu'ils sont sur place, par la recherche de solutions pratiques.</p>

Objectifs (suite)	<p>Pour le premier point, le sujet est surtout d'ordre académique : il s'agit par exemple de s'assurer de l'adéquation entre le niveau académique et l'âge du candidat à recruter. Pour les étudiants arrivés sur place, les solutions ne sont pas simples, s'ils sont de fait dépourvus de financement : la recherche d'un job s'avère plus difficile que prévu, le travail au noir est largement répandu et ces conditions ne sont pas propices à la réussite. Leur donner un accès privilégié à certains jobs dans les établissements et au CROUS ? Les orienter vers des associations caritatives ?</p> <p>4) Sensibiliser davantage le MAE à cette problématique</p>
Bénéfices attendus et livrables	<p>Prise de conscience du phénomène en vue d'une réduction du nombre d'étudiants en situation de précarité.</p> <p>Etude documentée sur le sujet, document d'information concis et à portée pratique, etc</p>
Indicateurs	<p>Données chiffrées relatives aux nombres d'étudiants concernés chaque année. Détail par composantes et années d'études et par aires géographiques</p>
Calendrier	<p>Dès 2018</p>
Porteur	<p>CROUS et établissements (universités) : VP délégués à la vie étudiante, VP Formation, VP RI, DG du CROUS, DVE, service social</p>

Fiche-action S5

Nom du projet	Poursuivre et amplifier les actions engagées en matière d'accueil des étudiants internationaux
Contexte	<p>L'ensemble des membres de l'association et le CROUS proposent tous, dans le cadre de leurs missions, des dispositifs d'accueil des étudiants dont certains bénéficient à des populations spécifiques telles que les étudiants internationaux.</p> <p>A ce titre, sur certains campus du périmètre AMPM, des guichets uniques sont instaurés notamment en période de rentrée universitaire afin d'aider et de simplifier les démarches des étudiants internationaux (titre de séjour, aide au logement, ...). Sur d'autres campus, d'autres modalités sont mises en place (exemple : sur Avignon, créneaux banalisés au profit des étudiants étrangers pour l'accueil auprès des services de la Préfecture).</p>
Objectifs	<p>Poursuivre les actions en centrant les efforts sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accueil des étudiants internationaux - Simplifier les démarches des étudiants - Développer les services offerts aux étudiants - Renforcer le lien entre les établissements et le CROUS
Bénéfices attendus et livrables	<p>Développer les services présents au sein des guichets uniques Améliorer la communication auprès des étudiants sur les dispositifs d'accompagnement spécifiques</p>
Indicateurs	<p>Nombre de dispositifs d'accueil existants Nombre d'étudiants ayant fréquenté les guichets Questionnaire de satisfaction des étudiants</p>
Calendrier	A partir de la rentrée universitaire 2018/2019
Porteur	Action déployée en coordination avec tous les partenaires AMPM, le CROUS Aix-Marseille-Avignon et le CROUS Nice-Toulon

Fiche-action S6

Nom du projet	Renforcer l'information à l'étudiant en matière d'offres d'emplois compatibles avec les études (emplois étudiants au sens du décret n° 2017-963 du 10 mai 2017, jobs étudiants...)
Contexte	<p>L'enquête menée par l'observatoire national de la vie étudiante en 2016 relève que près de 50% des étudiants déclarent avoir exercé au moins une activité rémunérée durant l'année universitaire.</p> <p>Le Plan national de la vie étudiante fixe comme objectif le développement d'une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus ainsi que la valorisation et la reconnaissance des compétences acquises par les étudiants salariés. Le décret du 10 mai 2017 propose des évolutions réglementaires permettant aux Crous de recourir à des emplois étudiants et élargit les missions qui peuvent leur être dévolues. Il permet par ces évolutions et plusieurs autres compléments de répondre aux objectifs fixés par le PNVE.</p> <p>Fort de ce constat, faciliter la mise en relation entre l'étudiant et les offres d'emplois, d'une part, et développer une base de données proposant des offres compatibles avec les emplois étudiants, d'autre part, constituent une priorité pour les membres de l'association et le CROUS A-M-A.</p> <p>La reconnaissance et la valorisation des compétences acquises par les étudiants salariés des membres de l'association et du CROUS leur seront proposées.</p> <p>Les étudiants ayant besoin de travailler pour compléter le financement de leurs études, se tournent également vers des petits jobs et les recherches d'emplois s'avèrent souvent longues et difficiles. Les CROUS ont développé depuis plusieurs années un outil en ligne « Jobaviz » qui permet de collecter les offres d'emplois et de proposer lesdites offres aux étudiants.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants - Aider les étudiants dans leurs démarches et leurs recherches d'emplois - Se doter d'une base de données en offre d'emplois permettant de satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs - Publier les offres des membres de l'association et du Crous sur Jobaviz et les sites web des établissements - Valoriser et reconnaître les compétences acquises par les étudiants salariés
Bénéfices attendus et livrables	<p>Développer le nombre d'offres d'emplois compatibles avec les rythmes universitaires et les valoriser</p> <p>Renforcer les synergies entre les établissements afin de mettre en commun les offres de jobs étudiants</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'offres d'emplois recensées sur Jobaviz</p> <p>Nombre d'offres d'emplois étudiants proposés par les établissements et publiés sur Jobaviz et les sites web des établissements</p> <p>Nombre de partenariats formalisés avec des employeurs</p> <p>Taux de satisfaction des étudiants sur leur job étudiant mesuré dans une enquête en ligne</p> <p>Nombre d'étudiants salariés par les membres de l'association ou le Crous impliqués dans une valorisation et/ou une reconnaissance des compétences acquises</p>
Calendrier	A partir de 2018
Porteur	CROUS Aix-Marseille Avignon

Fiche-action V1

Nom du projet	Recenser/afficher et mettre à jour l'ensemble des associations étudiantes du site AMPM
Contexte	<p>L'activité des associations étudiantes est très forte sur les différents établissements d'AMPM avec plus de 200 associations actuellement recensées. Toutefois, l'implication des associations et leurs initiatives sont circonscrites sur leur seul établissement. Leur identification par établissement est annuellement difficile eu égard au renouvellement annuel des bureaux, à l'éclatement des sites géographiques et à leur relation plus ou moins forte avec l'établissement (demandes de subventions, de financements FSDIE, hébergement existant ou non...).</p> <p>On note par ailleurs que les associations de chaque membre de l'association n'ont pas ou peu de contact entre elles.</p>
Objectifs	<p>Pour chaque membre, il s'agit d'établir annuellement le nombre d'associations domiciliées et hébergées afin de disposer d'éléments chiffrés, actualisés et susceptibles d'être croisés afin de favoriser les liens entre associations étudiantes et d'enrichir les initiatives croisées.</p> <p>Pour les associations, il leur serait bénéfique de connaître les activités de leur(s) homologue(s) rattachés aux autres membres de l'association afin de conduire des projets communs en valorisant les compétences de chacun.</p> <p>Pour le site AMPM, la connaissance fine de ses associations permettrait (1) de décloisonner les initiatives étudiantes et/ou associatives, (2) de valoriser celles-ci via les sites web des membres et (3) de mobiliser plus largement les associations lors d'évènements phares du site AMPM visant à échanger, partager et découvrir toutes les initiatives étudiantes et/ou associatives.</p>
Bénéfices attendus et livrables	<p>Recensement, actualisation et consolidation des associations domiciliées et/ou hébergées et/ou actives sur le site AMPM.</p> <p>Production d'une liste mise à disposition sur les sites web dédiés par les membres de l'association et le CROUS.</p>
Indicateurs	Nombre d'actualisations infra-annuelles du fichier des associations AMPM
Calendrier	A partir de l'année universitaire 2018/2019
Porteur	En collaboration avec tous les acteurs du site : partenaires AMPM et CROUS

Fiche-action V2

Nom du projet	Harmoniser les dossiers de demande de soutien aux initiatives étudiantes entre les différents partenaires du site d'une part (les dossiers FSDIE) et le CROUS A-M-A d'autre part (les dossiers « Culture-Actions »)
Contexte	<p>L'activité des associations étudiantes est très dynamique sur les différents établissements d'AMPM. De nombreux projets sont présentés dans les domaines de la culture, de la solidarité, du social, de l'humanitaire, du sport ... auprès des commissions de financement du FSDIE présentes dans chaque établissement universitaire. Le CROUS Aix-Marseille Avignon, par l'intermédiaire du dispositif « Culture-Actions », apporte également un support financier aux projets étudiants dans le champ culturel.</p> <p>Or, si l'objectif de soutien à l'initiative étudiante est identique pour tous les partenaires, les procédures sont distinctes, notamment en ce qui concerne le dossier de demande de financement. Celui-ci est différent d'une part entre établissements et, d'autre part, entre les établissements et le CROUS. Le dossier peut donc faire l'objet d'une harmonisation sans que les critères d'évaluation de chaque commission FSDIE et « Culture-Actions » en soient affectés.</p>
Objectifs	<p>Simplifier et harmoniser les démarches des étudiants et/ou des associations étudiantes en établissant un dossier commun de financement entre les établissements et le CROUS. Les étudiants bénéficieront d'une rédaction facilitée des demandes en disposant tous des mêmes informations et d'un accès clarifié à ces dispositifs.</p> <p>Pour le site AMPM et le CROUS A-M-A, il s'agit d'améliorer la visibilité des nombreuses actions mises en œuvre par les associations étudiantes du site. Plus largement, il s'agit de mettre en avant le fait qu'AMPM et le CROUS valorisent fortement et fédèrent les initiatives étudiantes et/ou associatives en les soutenant financièrement via les dispositifs du FSDIE et de « Culture – actions ».</p>
Bénéfices attendus et livrables	Production d'un dossier de financement de l'initiative étudiante commun au CROUS et aux partenaires AMPM
Indicateurs	<p>Nombre de partenaires ayant adopté le dossier unique à la rentrée 2018-2019</p> <p>Nombre de dossiers uniques déposés par les étudiants et/ou associations étudiantes en 2018-2019.</p>
Calendrier	Rentrée 2018-2019
Porteur	Concertation entre les partenaires pilotée par les vice-présidents délégués à la vie étudiante, les vice-présidents étudiants et la direction du CROUS A-M-A

Fiche-action V3

Nom du projet	Attribuer des « prix » pour les meilleurs projets étudiants (FSDIE projets et « Culture-actions ») culturels, sportifs et humanitaires du site ; prévoir à cet égard la mise en place d'une commission ad hoc inter-établissement
Contexte	L'activité des associations étudiantes est forte sur les différents établissements d'AMPM. De nombreux projets sont financés par les établissements et le CROUS A-M-A dans les domaines associatifs, culturels, sportifs et humanitaires. Chaque année des projets étudiants particulièrement innovants et/ou ambitieux émergent au sein de chaque établissement ; aujourd'hui, ces projets ne bénéficient pas d'un éclairage élargi au site AMPM.
Objectifs	Mettre en place une cérémonie annuelle de remise de prix pour les meilleurs projets étudiants à l'échelle d'AMPM.
Bénéfices attendus et livrables	Valoriser l'engagement des étudiants et de leurs associations en mettant en avant les meilleurs projets étudiants du site AMPM Renforcer le sentiment d'appartenance au site AMPM Accroître la visibilité d'AMPM et du CROUS A-M-A en créant un évènement « phare » annuel.
Indicateurs	Nombre de projets récompensés Nombre de cérémonies de remise de récompenses organisées.
Calendrier	A partir de janvier 2018
Porteur	Organisation à définir en concertation avec les vice-présidents délégués à la vie étudiante, les vice-présidents étudiants et la direction du CROUS A-M-A.

Fiche-action V4

Nom du projet	Produire un calendrier annuel des évènements culturels communs aux différents sites de l'association AMPM et au CROUS A-M-A
Contexte	Un nombre très important de projets culturels étudiants sont menés à bien sur les différents sites AMPM. Ces évènements culturels ne sont pas connus au-delà de leur établissement de rattachement.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que les usagers disposent d'une information globale des évènements culturels créés par les étudiants et développés sur les différents sites. - Renforcer le sentiment d'appartenance au site AMPM - Accroître la visibilité d'AMPM et du CROUS A-M-A
Bénéfices attendus et livrables	<p>Communication améliorée relative aux évènements culturels initiés par les étudiants d'AMPM</p> <p>Diffusion sur les sites multimédias dédiés.</p> <p>Augmentation du nombre des participants à ces évènements</p>
Indicateurs	<p>Nombre de participants aux évènements culturels étudiants</p> <p>Nombre de consultations des sites dédiés.</p>
Calendrier	A partir de l'année 2018

Fiche-action V5

Nom du projet	Rendre itinérantes certaines expositions entre les divers sites d'AMPM et des CROUS
Contexte	<p>Les membres de l'association et le CROUS ont tous pour mission de promouvoir une vie culturelle et une animation des sites universitaires. Dans ce cadre, ils reçoivent dans leurs locaux des expositions à destination des usagers et des personnels des établissements.</p> <p>L'activité des associations étudiantes est forte sur les différents établissements d'AMPM. Toutefois lorsqu'un projet étudiant se déroule sur un site, un campus, il ne concerne que l'établissement dont ressort l'étudiant et/ou l'association étudiante.</p> <p>Ces manifestations sont donc déployées sur un nombre de sites restreint. Un accord entre les partenaires pourrait permettre de multiplier le nombre de bénéficiaires de ces manifestations.</p>
Objectifs	<p>Définir une procédure simple afin de permettre aux expositions de devenir itinérantes</p> <p>Mettre en place un référent par établissement et CROUS pour accueillir les événements.</p>
Bénéfices attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le déplacement des événements (essentiellement des expositions) sur les différents sites et campus des établissements et du CROUS. - Permettre à tous les étudiants d'AMPM d'accéder à ces expositions. - Valoriser les initiatives des étudiants/associations étudiantes en matière culturelle - Assurer une animation des campus et/ou lieux de vie étudiante - Renforcer le partenariat / développer les échanges des établissements en matière culturelle
Indicateurs	Nombre d'expositions itinérantes au sein d'AMPM
Calendrier	A partir de l'année universitaire 2018/19
Porteur	Organisation à définir en concertation avec les partenaires du site AMPM et du CROUS A-M-A

Fiche-action V6

Nom du projet	Harmoniser le statut d'artiste de haut-niveau entre les différents partenaires du site
Contexte	<p>Les partenaires de l'association souhaitent mener une politique volontariste d'accueil et de soutien à la réussite universitaire des étudiants qui poursuivent une pratique artistique pendant leur scolarité. Plusieurs établissements du site ont mis en place un statut d'artiste de haut niveau permettant un accompagnement et des aménagements de cursus. Contrairement au statut de sportif de haut niveau, le statut d'artiste de haut niveau n'a pas de reconnaissance nationale et les critères pris en compte pour attribuer ce statut sont plus ou moins exigeants, selon l'établissement.</p> <p>Les partenaires de l'association souhaitent se concerter et harmoniser les critères pour proposer un statut et un cadre commun à tous les étudiants du site AMPM.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les établissements, améliorer la concertation et parvenir à définir un statut d'artiste de haut niveau basé sur des critères et une procédure d'attribution homogène ; - Pour les étudiants, offrir un statut unique et un cadre homogène, voire commun aux établissements.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Renforcer la synergie entre les établissements pour parvenir à un statut unique basé sur des critères communs.</p> <p>Contribuer, le cas échéant, à la réflexion concernant une définition nationale du statut d'artiste de haut niveau.</p> <p>La faisabilité de la mise en place d'une commission commune à l'ensemble du site AMPM sera étudiée.</p>
Indicateurs	<p>Nombre de demandes</p> <p>Nombre d'étudiants artistes de haut niveau</p>
Calendrier	A partir de la rentrée 2018/19 et sur la durée du contrat de site
Porteur	Vice-présidents et chargés de mission en charge de la Culture dans les différents établissements partenaires

Fiche-action V7

Nom du projet	Faciliter les parcours d'études et l'accompagnement des sportifs et des artistes de haut-niveau
Contexte	<p>Les établissements d'enseignement de l'association accueillent des étudiants qui reçoivent le statut de sportif de haut niveau (inscrit sur la liste de haut niveau du Ministère chargé des sports) ainsi que des étudiants qualifiés d'artistes de haut niveau.</p> <p>Ce public constitue une richesse et est source de diversité pour la vie des établissements. Afin de permettre à ces étudiants de réussir dans leurs études et dans leurs activités extra-universitaires, il convient de développer un accompagnement spécifique, et en particulier de leur réserver un droit au logement dans les structures du CROUS, souvent proches de leur lieu d'études.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants qui en parallèle de leurs études pratiquent un sport ou une activité artistique à un haut niveau. - Simplifier les démarches de ces étudiants et leur apporter un accompagnement spécifique dans leur parcours d'étude. - Développer les relations des membres de l'association entre eux et avec le CROUS. - Mettre en œuvre des dispositifs communs aux membres de l'association - Sur la question du logement, identifier les étudiants concernés le plus en amont possible, afin de mettre en place une procédure qui leur garantisse un logement s'ils le souhaitent, indépendamment de leur situation sociale. Pour les sportifs de haut niveau, un travail partenarial avec la direction de jeunesse et sports faciliterait la circulation de l'information et la mise en œuvre d'un tel dispositif.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Augmentation du nombre d'inscription du public cible dans les établissements</p> <p>Rayonnement accru des établissements d'AMPM dans le paysage universitaire régional et national</p> <p>Communication du dispositif sur les sites web des établissements</p>
Indicateurs	Nombre de logements occupés dans le cadre du dispositif
Calendrier	La rentrée 2018 peut être l'objectif pour les sportifs de haut niveau. Pour les artistes de haut niveau, la mise en œuvre opérationnelle du projet sur la question du logement est dépendante de la résolution de l'objectif de définition 'artiste de haut niveau.
Porteur	CROUS A-M-A et établissements AMPM en liaison avec la direction de jeunesse et sports pour les sportifs de haut niveau

Fiche-action V8

Nom de l'action	Organiser un évènement sportif ouvert à l'ensemble des étudiants du site
Contexte	Les services universitaires des activités physiques et sportives d'Aix-Marseille (SUAPS), les composantes et les associations étudiantes travaillent en synergie au sein de chaque établissement partenaire afin d'organiser des évènements sportifs variés. On citera par exemple le tournoi universitaire de rugby à 7 « TPM SEVEN'U » porté par l'université de Toulon et la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée ou encore le Trophée International des Talents Etudiants (TITE), compétition sportive et artistique, organisée par le bureau des sports de la faculté des sciences du sport d'AMU. Ces évènements sportifs sont particulièrement courus par les étudiants mais restent pour l'essentiel cloisonnés entre partenaires du site.
Objectifs	Organiser un évènement sportif étudiant à l'échelle du site AMPM. Il s'agira soit d'ouvrir un évènement déjà existant au sein d'un site d'AMPM à l'ensemble des étudiants des autres sites, soit de créer un nouvel évènement.
Bénéfices attendus et livrables	Développer chez l'étudiant, au travers de cet évènement, un sentiment d'appartenance à l'association AMPM. Sensibiliser les étudiants à la pratique sportive Communiquer sur l'association AMPM et sur les établissements partenaires.
Indicateurs	Nombre d'éditions de l'évènement organisées Nombre d'équipes et d'étudiants inscrits à l'évènement Nombre d'articles de presse communiquant sur l'évènement
Calendrier	A partir du printemps 2018
Porteur	SUAPS et associations étudiantes d'AMPM volontaires.

Fiche-action V9

Nom de l'action	Pérenniser le jeu d'entreprises « Business Game by night » mis en place durant l'année 2016
Contexte	<p>AMU a été précurseur dans l'introduction de jeux d'entreprise dans les enseignements universitaires. Ces jeux d'entreprise consistent à faire gérer des entreprises virtuelles concurrentes par des étudiants. Chaque entreprise est représentée par une équipe d'étudiants qui, à partir de données diverses et d'états comptables et financiers (bilan, compte de résultat, trésorerie, ..), prend des décisions (prix de vente, publicité, production, investissement...) tout au long de la durée du jeu. Les décisions de chaque entreprise se confrontent régulièrement sur un marché virtuel simulé par ordinateur.</p> <p>Ludiques et pédagogiques, ces jeux sont particulièrement appréciés par les étudiants qui y découvrent tout à la fois le travail en équipe, la gestion du stress et les premiers rudiments de gestion d'entreprise. En outre, ces jeux sont destinés à tous les étudiants, quels que soient leur niveau d'études ou leur discipline.</p> <p>Au printemps 2016, le jeu d'entreprise « AMPM Business Game by night » a été organisé à l'attention des étudiants d'AMPM. Un centaine d'étudiants y a participé, provenant de tous les établissements partenaires d'AMPM. Cette première édition a remporté un vif succès.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Installer dans la durée ce jeu d'entreprise destiné aux étudiants d'AMPM - Communiquer sur l'association AMPM au travers d'un évènement étudiant à la fois pédagogique et ludique
Bénéfices attendus et livrables	<p>Développer chez l'étudiant un sentiment d'appartenance à l'association AMPM</p> <p>Sensibiliser les étudiants à la gestion d'entreprise.</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'éditions du jeu organisées</p> <p>Nombre d'équipes et d'étudiants engagés dans le jeu</p> <p>Diversité des équipes engagées (établissements partenaires, composantes, disciplines)</p> <p>Nombre d'articles de presse dédiés</p>
Calendrier	En continuation de la première édition qui s'est tenue au printemps 2016
Porteur	AMU – Faculté d'économie et de gestion